

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 428

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

803 730 860 RCS Orléans.

CLDIS.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 2742992 EUR.

Adresse : zone industrielle la Champagne, 45420 Bonny Sur Loire.

Précédent propriétaire : 494 306 368 RCS Orléans. **D2P INVESTISSEMENTS.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE D2P INVESTISSEMENTS SAS au capital de 500.000 euros ZI La Champagne 45420 BONNY SUR LOIRE 494 306 368 RCS ORLEANS ET CLDIS Société à responsabilité limitée au capital de 2 742 992 euros ZI La Champagne 45420 BONNY SUR LOIRE 803 730 860 RCS ORLEANS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONNY SUR LOIRE du 9 avril 2020, La société D2P INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est ZI La champagne 45420 BONNY SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 494 306 368 RCS ORLEANS, et la société CLDIS, société à responsabilité limitée au capital de 2 742 992 euros, dont le siège social est ZI La Champagne 45420 BONNY SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 803 730 860 RCS ORLEANS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société D2P INVESTISSEMENTS par la société CLDIS. La société D2P INVESTISSEMENTS ferait apport à la société CLDIS de la totalité de son actif, soit 7.738.574 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.606.028 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.132.546 euros. La société CLDIS détenant la totalité des 50.000 actions composant le capital social de la société D2P INVESTISSEMENTS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de D2P INVESTISSEMENTS détenues par CLDIS un mali de fusion de 320.454 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par D2P INVESTISSEMENTS depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par CLDIS. La société D2P INVESTISSEMENTS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ORLEANS au nom de la société CLDIS le 29 avril 2020 et au nom de la société D2P INVESTISSEMENTS le 12 mai 2020..

